

## AR Prefecture

017-200041614-20250211-2025\_02\_02-DE  
Reçu le 20/02/2025Aunis  
- Sud -

Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 11 février 2025  
DELIBERATION n°2025\_02\_02AUTORISATION DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT  
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL - ANNEE 2025

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-cinq, le onze Février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	33	40	
Quorum : 26			
<b>Présents / Membres titulaires :</b>			
Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) - Catherine DESPREZ - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD - Gilles GAY - Eric BERNARDIN (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN) - Pascal TARDY - Christophe RAULT - Anne-Sophie DESCAMPS (a reçu pouvoir de Marie-France MORANT) - Christelle GRASSO - Barbara GAUTIER - Pascale GRIS - François PELLETIER (a reçu pouvoir de Joël LALOYAUX) - Hervé GAILDRAT - Olivier DENECHAUD - Baptiste PAIN - Florence VILLAIN - Pascal MAGINOT (a reçu pouvoir de Angélique PEINTRE) - Lydia BERETTI - Philippe BARITEAU - Bruno CALMONT - Philippe BODET - Valérie RIVÉ (a reçu pouvoir de Christophe FOLOPPE) - Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE) - Sylvie PLAIRE - Kévin BAYNAUD - Frédérique RAGOT - Stéphane AUGÉ - Didier TOUVRON - Danièle BALLANGER - Thierry PILLAUD			
<b>Présent/ Membre suppléant :</b>			
Françoise DURRIEU			
<b>Absents :</b>			
Éric GUINOISEAU, Emmanuel NICOLAS, Steve GABET, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Jean-Yves ROUSSEAU, Laurent ROUFFET, Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK Alisson CURTY			

<b>Secrétaire de Séance :</b> Baptiste PAIN	<b>Auteur de l'acte :</b> Jean GORIOUX, Président
<b>Convocation envoyée le :</b> 5 février 2025	<b>Télétransmission en préfecture le :</b> 20 FEV. 2025
<b>Affichage de la convocation le :</b> 5 février 2025	<b>n°:</b> 017-200041614-20250211-2025_02_02-DE <b>Date de publication sur le site Internet :</b> 20 FEV. 2025

**AR Prefecture**

017-200041614-20250211-2025\_02\_02-DE  
Reçu le 20/02/2025

**AUTORISATION DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL – ANNEE 2025**

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que l'exécutif d'une collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Vu la délibération n°2024-01-03 du 23 janvier 2024 relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu la délibération n°2023-02-14 du 21 février 2023 relative au vote du Budget Primitif 2023 du Budget Principal et des Budgets Annexes de la Communauté de Communes AUNIS SUD,

Vu la délibération n°2024-03-15 du 5 mars 2024 relative au vote du Budget Primitif 2024 du Budget Principal et des Budgets Annexes de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu la décision 2024D26 du 9 avril 2024 autorisant le virement de crédits n°1 au budget primitif 2024 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu la décision 2024D82 du 15 octobre 2024 autorisant le virement de crédits n°2 au budget primitif 2024 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu la décision 2024D87 du 14 novembre 2024 autorisant le virement de crédits n°3 au budget primitif 2024 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu la décision 2024D116 du 19 décembre 2024 afférente au virement de crédits n°4 au Budget Primitif 2024 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 16 janvier 2025,

**Monsieur Jean GORIOUX** expose la demande d'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2025.

Les dépenses réelles d'investissement du budget 2024 de la Communauté de Communes Aunis Sud, hors crédits inscrits au chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées, et hors restes à réaliser, s'élèvent à la somme de : 5 173 018 €.

Le Conseil Communautaire a donc possibilité d'autoriser son Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 1 293 254,50 €.

La demande d'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement est la suivante :

- Chapitre 10 Dotations Fonds Divers : 150 000 € afin d'effectuer le reversement de la part communale de taxe d'aménagement aux Communes membres,
- Opération 104 Réserve foncière : 200 000 € pour la démolition et aménagement d'un parking provisoire autour du bâtiment ex-Armor,
- Opération 106 Equipement des services :
  - o Une remorque pour 20 vélos et un parc de vélos pour l'activité Savoir Rouler à Vélo : 9 900 € avec des subventions à hauteur de 7 500 €
  - o Provision pour l'acquisition de matériel informatique dans le cadre du renouvellement du parc : 2 000 €

**AR Prefecture**

017-200041614-20250211-2025\_02\_02-DE  
Reçu le 20/02/2025

- o Acquisition de matériel informatique dans le cadre du recrutement d'un conseiller en insertion socio-professionnelle : 1 200 €
- o Acquisition de petit matériel pour le service technique et d'une machine à laver pour le siège : 3 000 €
- o Acquisition de micros et d'éclairages pour le conservatoire de musique pour 2 180 €,
- Opération 110 Espace culture multimédia : 9 600 € afin de réaliser une étude de marché en lien direct avec le projet d'extension,
- Opération 111 site archéologique : 21 660 € pour démarrer l'opération de création d'un musée numérique,
- Opération 15 Voirie : étude et travaux pour l'allée de l'affinage à Surgères 85 000 €,
- Opération 209 Complexe sportif d'Aigrefeuille : 3 640 € pour le remplacement de 2 buts de rugby sur le terrain annexe,
- Opération 210 Complexe sportif de Surgères : Mise en place de protections sur l'arche d'entrée aux vestiaires 1 050 €,
- Opération 223 Terrains familiaux : 235 000 € afin d'aménager les 2 terrains familiaux à Surgères et 860 € afin d'acquérir une cuisine complète d'occasion pour le futur terrain familial de Saint Georges du Bois.

La demande porte donc sur un total de **725,090 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**A l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Accepte les autorisations d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissements suivantes :

Chapitre / Opération		Fonction	Article		Montant
Ch. 10	Dotations Fonds Divers	01	10226	Taxe d'Aménagement	150 000,00 €
Op. 104	Réserve foncière	01	2128	Autres agencements et aménagements	200 000,00 €
Op. 106	Equipement des services	321	21828	Matériel roulant	9 900,00 €
		020	21838	Autre matériel informatique	2 000,00 €
		60	21838	Autre matériel informatique	1 200,00 €
		020	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	3 000,00 €
		311	2188	Autres immobilisations corporelles	2 180,00 €
Op. 110	Espace culture multimédia	317	2031	Frais d'études	9 600 €
Op. 111	Site archéologique	64	2051	Concessions et droits similaires	21 660,00 €

**AR Prefecture**

017-200041614-20250211-2025\_02\_02-DE  
Reçu le 20/02/2025

Chapitre / Opération		Fonction	Article		Montant
Op. 15	Voirie	845	2151	Réseaux de voirie	85 000,00 €
Op. 209	Complexe sportif d'Aigrefeuille	321	2188	Autres immobilisations corporelles	3 640,00 €
Op. 210	Complexe sportif de Surgères	321	2188	Autres immobilisations corporelles	1 050,00 €
Op. 223	Terrains familiaux	554	2313	Constructions	235 000,00 €
			21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	860,00 €
<b>TOTAL</b>					<b>725 090,00 €</b>

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :  
Les signatures sont au registre.  
Fait à Surgères,  
Le 12 février 2025

Le Président



Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance



Baptiste PAIN

**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.